

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE les ROSIERS
Affectation de résultat de fonctionnement à la section d'investissement

Vu les articles R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Madame Agnès GALLARD expose :

Le compte administratif étant voté, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Considérant, qu'après intégration des restes à réaliser, le résultat cumulé du compte administratif 2020 de la Résidence Autonomie les Rosiers s'établit à :

	Recettes	Dépenses	R-D
Section de fonctionnement	1 878 722,66	1 329 811,76	548 910,90
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 878 722,66	1 329 811,76	548 910,90
Section d'investissement	228 256,35	237 945,68	- 9 689,33
Restes à réaliser à reporter sur N+1	-	38 203,23	- 38 203,23
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	228 256,35	276 148,91	- 47 892,56

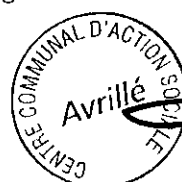
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement sur le BP 2021 de la manière suivante :

- 47 892,56 € à la section d'investissement par inscription à l'article 10682 "excédents affectés à l'investissement" en recettes afin de combler le déficit d'investissement antérieur.
- 501 018,34 €, en recettes de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 29 mars 2021
La Présidente du CCAS
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Agnès GALLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 29 Mars 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Vingt-Neuf Mars à Dix Huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès GALLARD, Vice-Présidente.

Présents : A. GALLARD – C.TROCHUT – M. BERGUE – A. de VERNEUIL – JR. AUFFRET – E. LEMOINE-MAULNY – A. SEGRETIN – J. GACHET – JC. GUAIS

Excusées : C. HOUSSIN-SALVETAT – M. BLOT

Pouvoir : M. BLOT a donné pouvoir à A. GALLARD